Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 001-210100715-20261109-A_PER202611_579-AR

FOLIO 611 COMMUNE de CESSY **A_PER202611_579**

ARRÊTÉ AUTORISANT EXCEPTIONNELLEMENT CERTAINS AGENTS À VOTER PAR CORRESPONDANCE

Le Maire,

VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles R.211-97, R.211-98 et R.211-100,
VU le Code Général des Collectivités Locales,
VU l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025, fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique territoriale au 10 décembre 2026,
CONSIDÉRANT que la réglementation permet au Maire/Président de décider que certains fonctionnaires votent par correspondance lors des élections professionnelles au Comité social territorial,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les agents figurant sur la liste jointe (en annexe) voteront par correspondance pour les élections des représentants du personnel au Comité social territorial.

ARTICLE 2 : Les agents ainsi admis à voter par correspondance ne pourront pas voter à l'urne le jour du scrutin.

ARTICLE 3 : Les enveloppes de vote par correspondance devront parvenir au bureau central de vote par voie postale au plus tard le 10 décembre 2026 avant 16h00, le cachet de la poste faisant foi

ARTICLE 4 : Les électeurs votent à bulletin secret pour une liste sans radiation ni adjonction de noms et sans modification sous peine de nullité du bulletin.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera affiché au moins 30 jours avant la date des élections. Cette liste pourra être rectifiée jusqu'au 25ème jour précédant le scrutin.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Ain et aux agents figurant sur la liste jointe.

ARTICLE 7 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'affichage.

Fait à Cessy, le 9 novembre 2026
Le Maire,
Monsieur Christophe BOUVIER

MAIRIE de CESSY 01 - AIN

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 001-210100715-20261109-A_PER202611_579-AR

ANNEXE

Liste des agents admis à voter par correspondance

Noms d'usage	Prénoms	Grade ou emploi	Service d'affectation
BOT	Anouk	Adjoint territorial d'animation	Enfance
CHOUCHANE	El Aïdi	Adjoint territorial d'animation	Enfance
JAMBENOIRE	Anne-Charlotte	Adjoint administratif territorial	Police municipale
LATIF	Khadouj	Adjoint technique territorial	Cantine/Entretien
PARISI	Giuseppe	Adjoint technique territorial	Cantine/Entretien